



PROMOTIONS PE HORS CLASSE

RENTREE 2019

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL



à renvoyer à la section:

snu23@snuipp.fr / 542 - Maison des Associations de Braconne 23000 GUÉRET

La position du SNUipp-FSU :

Suite à la mise en place du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération), la carrière professionnelle des enseignants a été rénovée. L'accès à la Hors Classe est désormais facilité. Tous les enseignants déroulant une carrière complète pourront accéder à l'indice terminal de la hors classe (821, 7^{ème} Hors Classe). Le mandat historique du SNUipp-FSU, à savoir l'accès pour tous à l'indice terminal du corps des PE (indice 783) est largement dépassé ! *Il s'agit désormais de garantir l'accès effectif de tous à ce grade et à cet indice terminal le plus rapidement possible.*

En effet, l'accès à la Hors Classe reste conditionné pour partie à une reconnaissance du mérite par la prise en compte de l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent arrêtée par l'IA et à l'ancienneté dans les échelons 9, 10 et 11. Si les représentants du SNUipp-FSU 23 ont réussi à faire intégrer une prise en compte de l'AGS dans le barème, elle ne permet cependant pas de reconnaître à sa juste valeur l'AGS réelle des anciens instituteurs devenus PE.

Le SNUipp-FSU revendique le même avancement pour tous au rythme le plus rapide dans un seul grade et l'accès de tous à l'indice terminal du corps (972).

Pour autant, pour garantir la transparence et l'équité, le SNUipp-FSU contrôle les changements d'échelon et de grade afin de défendre à la fois les intérêts de chacun et de tous.

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

Echelon :

Ancienneté dans l'échelon :a,m,j

Ancienneté au 31/08/19 :a,m,j

Appréciation de la valeur professionnelle arrêtée par l'IA-DASEN :

à consolider / satisfaisant / très satisfaisant / excellent

Date de l'appréciation :

Cette appréciation a-t-elle été arrêtée suite à un rendez-vous de carrière : OUI / NON

Autres informations nécessaires (absence d'appréciation, contestation de l'appréciation ...) :

.....
.....
.....

Dans tous les cas, n'hésite pas à contacter les délégués du SNUipp-FSU23 pour qu'ils t'apportent leur aide au téléphone
au 05 55 41 04 81 ou au 06 67 23 70 81 ou par mail à snu23@snuipp.fr.